



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 4 JUILLET 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Stéphanie GUISELAIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Jean-Marc TELLIER, M. Laurent DUPORGE, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Pierre GEORGET, Mme Denise BOCQUILLET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Jean-Louis COTTIGNY

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT

**DÉPLACEMENT DE MADAME HINGREZ-CEREDA AUPRÈS DES INSTITUTIONS
EUROPÉENNES LES 6 ET 7 SEPTEMBRE 2022 À BRUXELLES**

(N°2022-299)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3123-19 et R.3123-20 ;

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, son article 46 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

De donner mandat spécial à Madame Mireille HINGREZ-CEREDA, Vice-présidente du Conseil départemental en charge notamment des Enjeux maritimes et métropolitains du Littoral et des Relations européennes et transfrontalières, pour représenter le Département du Pas-de-Calais, du 6 au 7 septembre 2022 à BRUXELLES, lors de la rencontre des Vice-Présidents Europe de la Région des Hauts-de-France et des Départements avec les institutions européennes, conformément à l'article L.3123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 4 juillet 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 4 JUILLET 2022

**DÉPLACEMENT DE MADAME HINGREZ-CEREDA AUPRÈS DES INSTITUTIONS
EUROPÉENNES LES 6 ET 7 SEPTEMBRE 2022 À BRUXELLES**

Conformément à l'article 46 du règlement intérieur du Conseil départemental, « ... la délibération doit alors fixer l'objet, le lieu et la durée de la mission, le nom du bénéficiaire ainsi que l'étendue éventuelle des pouvoirs de l'intéressé et ce, dans l'intérêt général des affaires de la collectivité ».

Le présent rapport a pour objet d'étudier le déplacement de Madame Mireille HINGREZ-CEREDA auprès des institutions européennes à Bruxelles (Belgique) dans le cadre du groupe de travail partenarial des 6 Vice-Présidents Europe de la Région Hauts-de-France et des Départements.

Ce déplacement est prévu les 6 et 7 septembre 2022.

Les Vice-Présidents Europe rencontreront la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, et échangeront avec des acteurs territoriaux comme le Conseil des Communes et Régions d'Europe. Ils travailleront également avec la Commission européenne sur les enjeux du Pacte vert européen pour les territoires et évoqueront la politique européenne de la jeunesse.

Il est proposé que Mme Mireille HINGREZ-CEREDA effectue ce déplacement.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, conformément à l'article L.3123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, de donner mandat spécial à Madame Mireille HINGREZ-CEREDA, Vice-Présidente du Conseil départemental, pour représenter le Département du Pas-de-Calais, du 6 au 7 septembre 2022, lors de la rencontre des Vice-Présidents Europe de la Région des Hauts-de-France et des Départements avec les institutions européennes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY